Le Devoir

Montréal

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 21 mars 2013, a adopté le règlement suivant :

RCG 13-006 **Règlement autorisant un emprunt de 170 000 000 $ afin de financer la réalisation des centres de traitement de la matière organique et un centre pilote de prétraitement**

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 3 mai 2013. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 9 mai 2013

Le greffier de la Ville,
M^{e} Yves Saindon